



**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L.225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux dix (10) personnes les mieux rémunérées de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ressort à la somme de 1 956 608 €.

Fait à Lorette, le 10 mars 2015

Alexandre SAUBOT
Directeur Général Délégué

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées déterminé par la Société, figurant sur le présent document et s'élevant 1 956 608 € est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Le 10 mars 2015

Les commissaires aux comptes.



PricewaterhouseCoopers Audit
20, Rue Garibaldi
69451 Lyon cedex 06
Tél. 04 78 178 178
Fax 04 78 178 179 ou 180

Pour HOCHÉ AUDIT
Dominique JUTIER
